



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 110710

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'inquiétude de très nombreux propriétaires d'animaux de compagnie face à l'arrêt de la vente du syncortyl, médicament vétérinaire fabriqué par Sanofi-Aventis qui soigne les dysfonctionnements de la sécrétion des hormones des glandes surrénales (maladie d'Addison). Les propriétaires des animaux atteints de cette maladie doivent leur administrer à vie ce médicament par injection, faute de quoi une dialyse s'impose. Il semblerait que la remise en vente sur le marché doive reprendre prochainement. Ne sachant ni dans quelles conditions, ni à quel prix, leurs maîtres s'inquiètent de la façon dont ils vont pouvoir les soigner dans les entrefaites. Aussi, il lui serait reconnaissant de bien vouloir l'informer des mesures qu'il entend prendre devant l'urgence de la situation.

Texte de la réponse

Le Syncortyl 10 mg/1 ml, solution injectable par voie intra-musculaire est un médicament à usage humain. Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le laboratoire Sanofi Aventis. L'autorité compétente pour octroyer l'autorisation de mise sur le marché de tels médicaments est l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Cette agence est placée sous tutelle du ministère en charge de la santé. Conformément à l'article L. 5143-4 du code de la santé publique, dit de la « cascade » thérapeutique, dans les cas où aucun médicament vétérinaire approprié bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché n'est disponible, le vétérinaire peut prescrire à un animal un médicament autorisé pour l'usage humain. Les informations disponibles à ce jour font état d'une rupture de stock suite à des difficultés industrielles. Ce médicament est indiqué dans la substitution minéralo-corticoïde de l'insuffisance surrénale aiguë, situation relevant d'une prise en charge hospitalière. Dans ce contexte exceptionnel, afin d'éviter l'indisponibilité totale du médicament dans les prochains mois, et en accord avec l'AFSSAPS, Syncortyl demeurera uniquement disponible à l'hôpital. La date de remise à disposition normale est inconnue à ce jour. Les propriétaires d'animaux traités à l'aide de ce médicament doivent se rapprocher de leurs vétérinaires pour pallier à cette absence.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110710

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6165

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8542